

juin 2011

CNC Newsletter 12 - Trimestriel

Sommaire

- Édito : Les Nations Unies mettent l'entrepreneuriat coopératif à l'honneur
- Billet : Même en vacances
- Actualités : Les jeunes, l'avenir de l'entreprise coopérative
Un site Web pour les événements de 2012
- Portrait : Des fraises riches en vitamines C, comme ... coopérative !
- Spot on : Année internationale des coopératives – Présentation du logo
- FAQ : Relèvement du plafond de l'exonération d'impôts sur les dividendes des sociétés coopératives
- Appel à nos lecteurs



Édito

Les Nations Unies mettent l'entrepreneuriat coopératif à l'honneur : "AIC 2012"

"AIC 2012" : Trois lettres et une année qui représentent ensemble un grand défi pour le secteur coopératif en Belgique et dans le monde.

Les Nations Unies ont déclaré 2012 "Année internationale des coopératives".

Il faut y voir un signal fort et une occasion unique de mettre l'entrepreneuriat coopératif à l'honneur sur le plan mondial.

Ainsi, avec le slogan "Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur", les Nations Unies soulignent une nouvelle fois les fondements et les motivations du modèle coopératif.

Alors, qu'allons-nous faire de l'"AIC 2012" ?

La balle est dans notre camp. Les coopératives et leurs groupements doivent saisir cette opportunité. De sorte que les leaders d'opinion, les dirigeants, les membres et l'opinion publique reçoivent des informations sur la dynamique et les valeurs de l'entrepreneuriat coopératif.

De son côté, le Conseil National de la coopération prépare activement cette année 2012 avec son Groupe de travail Communication. Vous en entendrez encore parler très bientôt.

Mais nous comptons aussi sur vous. Faites-nous savoir quels sont vos plans pour "l'AIC 2012". Le Conseil veillera à ce que vos événements soient annoncés et qu'ils reçoivent toute l'attention qu'ils méritent.

En attendant, faisons ensemble de "l'AIC 2012" une année passionnante et inoubliable.

Coopérativement vôtre,

Matthieu Vanhove,
Président



Billet

Même en vacances

Imaginez un instant. Vous êtes en vacances, loin du boulot, à l'étranger ...

Peut-être dans un chalet que vous louez, avec une petite cuisine pour vous préparer à manger. Ou sous une tente. Après tout, peu importe la formule de votre choix, Il vous faut faire des achats. Au supermarché, ou sur la place du village, profitant du marché local pour remplir votre panier de quelques produits régionaux. C'est là que, soudainement, comme une antenne qui perçoit un signal, ça vous saute aux yeux. En Italie, par exemple, vous réalisez que la supérette où vous vous trouvez fait partie d'une grande chaîne de sociétés coopératives. Et vous vous promettez d'y revenir pour vos prochaines courses. En France, après avoir traversé les Alpes, vous constatez que la pharmacie où vous êtes entré pour trouver des pilules contre le mal des transports est aussi une coopérative. Et, plus tard, l'estomac dénoué, vous dénicher une bonne bouteille de vin, du fromage et même du pain... tous issus de coopératives également ! Ainsi, même en vacances, partout où vous allez, les coopératives vous sautent aux yeux. Comme un petit quelque chose qui voyage avec vous. Quelque chose qui n'a pas vraiment de lien avec votre travail, mais plutôt avec la force qui vous pousse dans ce travail : la coopération. C'est là notre éternel moteur : les coopératives nous rassemblent et nous rapprochent. Même en vacances.



Relinde Baeten



Actualités

Les jeunes, l'avenir de l'entreprise coopérative

La 17ème Journée Internationale des Coopératives, que l'on célèbre chaque année le premier samedi du mois de juillet, sera consacrée à la jeunesse : l'avenir de l'entreprise coopérative !



Voilà qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'année Internationale de la jeunesse, encourageant au dialogue et à la compréhension entre les générations tout au long de 2011. Un thème conçu tout à la fois comme un appel à promouvoir la participation des jeunes au mouvement coopératif, à les éveiller aux vertus de ce modèle ainsi qu'aux opportunités qu'il offre pour répondre à leurs besoins pratiques et stratégiques.

Plus d'infos sur : www.ica.coop/activities/idc.html

Un site web pour les événements de 2012

Nous espérons que vous serez nombreux à participer ou à organiser un événement célébrant l'Année internationale des coopératives en 2012.

Le CNC a quant à lui déjà créé une page internet destinée à promouvoir les événements qui se dérouleront en Belgique dans le cadre de cette Année Internationale des Coopératives tout au long de 2012.

Alors, que ce soit pour renseigner votre initiative ou consulter l'avant programme de ce qui se prépare, une seule adresse : <http://belgium.2012.coop>

La page est disponible en anglais, français et néerlandais.



Portrait

Des fraises riches en vitamine C, comme ... coopérative

Le début de l'été est certainement la meilleure période pour déguster de savoureuses fraises produites localement. En Wallonie, les plus renommées sont celles de la Criée de Wépion : une coopérative agréée rassemblant vingt producteurs de la région.



Pour la commercialisation de fruits, légumes ou poissons, le principe de vente à la criée est largement répandu. Toutefois, la Wallonie n'en compte aujourd'hui plus qu'une seule qui soit encore active, celle des fraises de Wépion. Derrière le nom de Criée de Wépion, se trouve en fait le Groupement des Producteurs Horticoles du Namurois (GPHN). Une organisation de producteurs,

situés dans un rayon de 40 km autour de Wépion, qui pratique la vente à l'horloge de début mai à la fin juillet. Malgré l'absence d'appellation officielle, les cultivateurs s'obligent à respecter un certain nombre de critères de qualité qui ont petit à petit construit la réputation de ces fraises de Wépion. Par exemple, les fruits vendus doivent être cueillis le matin même. Aussitôt récoltées, les fraises sont triées et rangées dans des ravieres en carton. Ceux-ci sont à leur tour conditionnés dans des plateaux en bois de 4kg, que l'on place dans un endroit frais à l'abri du soleil et de la pluie en attendant la criée du soir. Seuls les professionnels peuvent y participer. Il faut dire que le système de vente à l'horloge s'adresse à un auditoire averti ! Tout se passe très vite. Pour chaque lot, les prix défilent sur un cadran, du plus élevé vers le plus bas, que l'acheteur arrête en poussant sur le bouton de son pupitre. Il faut donc épier les autres et avoir de bons réflexes puisque c'est le plus rapide qui emporte le lot au prix fixé. Les curieux et/ou gourmands pourront s'en faire leur propre idée en assistant à une vente fictive à l'occasion des visites organisées pendant toute la saison le dimanche matin.

Plus d'infos sur : www.gphn.be



Spot on :

Année internationale des coopératives : présentation du Logo

Afin de promouvoir l'Année internationale des coopératives, les Nations Unies ont élaboré un logo qu'elles ont récemment dévoilé. À exploiter largement, mais pas sans conditions.

Bien que les Nations-Unies invitent toutes les organisations qui prévoient des événements dans le cadre de 2012 à utiliser gratuitement le logo qu'elles ont conçu, l'emploi de ce visuel commun est soumis à certaines conditions. Des conditions qui sont détaillées dans les lignes directrices mises en ligne par les Nations Unies sur le site internet dédié à l'Année internationale des coopératives.



Concrètement, il faut compléter et renvoyer deux documents aux Nations Unies : Le premier est une demande formelle d'utilisation du logo, qui doit préciser à quelles fins et dans quel cadre il sera employé. Le second document, quant à lui, est une décharge de responsabilité ayant pour objet de couvrir la responsabilité des Nations Unies.

Retrouvez toutes les infos et conditions sur : <http://social.un.org/coopsyear/iyclogo.shtml>



FAQ

À combien s'élève le plafond de l'exonération d'impôts sur les dividendes des sociétés coopératives ?

L'exonération des impôts sur les dividendes perçus par des personnes physiques associées de sociétés coopératives agréées vient de faire l'objet d'une indexation automatique.

Le plafond d'exonération fixé par l'article 21, 6° du Code des Impôts sur les Revenus qui était de 170 euros pour l'exercice d'imposition 2011 (revenus 2010), est passé à 180 euros pour l'exercice d'imposition 2012 (revenus de 2011) suite à une indexation automatique.

En pratique, cela signifie que les dividendes qui seront distribués par des sociétés coopératives en 2011 seront exonérés de précompte mobilier pour autant qu'ils ne dépassent pas 180 euros et à condition que les associés concernés soient des personnes physiques.

Plus de détails sur l'indexation peuvent être trouvés dans l'avis de l'Administration des affaires fiscales du SPF Finances relatif à l'indexation automatique en matière d'impôts sur les revenus :

Plus d'infos sur : <http://fiscus.fgov.be/interfzfznl/fr/downloads/indexering-aj2012.pdf>



Appel à nos lecteurs

Contribuez à faire connaître le modèle coopératif en partageant cette newsletter avec d'autres lecteurs !

Transférez-la à vos amis, vos collègues, vos clients... et invitez-les à s'inscrire auprès de valentino@economie.fgov.be !

Colophon

Éditeur : Conseil National de la Coopération

North Gate III

Avenue Albert II, 16

1000 Bruxelles

www.nrc-cnc.be

Rédaction : Relinde Baeten, Gregory Kévers, Matthieu Vanhove, Fabrice Wiels

Rédaction finale : Gregory Kévers

Mise en page : Raf Berckmans, Greet Leynen

Coordination : Gregory Kévers

Secrétariat : Claudio Valentino

Contact : Fabrice.Wiels@economie.fgov.be

Le Conseil National de la Coopération

Plus qu'un statut juridique, la société coopérative est l'instrument d'une économie humaine. C'est pour défendre cette idée qu'a été créé en 1955 le Conseil National de la Coopération. Ses objectifs : propager l'idée de la coopération et préserver l'idéal coopératif. Le CNC rassemble plus de 500 fédérations et entreprises attachées aux valeurs fondamentales du mouvement coopératif.